

DOSSIER DE PRESSE

La douane de Bretagne remet douze coraux à Océanopolis

10 mars 2023



La douane de Bretagne remet 12 coraux à Océanopolis

La douane de Bretagne a remis aujourd'hui 10 mars 2023, à Océanopolis, centre national de culture scientifique dédié à l'océan à Brest, un ensemble de 12 coraux saisis par la brigade des douanes de Brest. L'occasion de revenir sur les circonstances de cette saisie, réalisée en février 2020.

Les coraux polynésiens avaient été mis en vente sur les sites marchands Le Bon Coin et Ebay, par un particulier. La brigade des douanes de Brest a pu identifier le vendeur et lui rappeler les règles applicables en matière de commerce des espèces protégées.

En effet, le commerce et le transport de ces espèces de coraux durs (scleractinia), d'un poids total de 7,5 kg sont strictement réglementés par la convention CITES, plus communément appelée Convention de Washington, relative à la protection des espèces menacées. La production d'un certificat CITES correspondant aux marchandises transportées est obligatoire et permet d'attester de la légalité du transport. Le détenteur des marchandises n'a pas été en mesure de présenter de document justifiant de leur situation régulière. Dès lors les coraux ont été saisis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable. Il est important de souligner que les amendes douanières peuvent atteindre deux fois la valeur des objets, en plus de leur confiscation.

Fidèle à sa devise, « Agir pour protéger », la douane française est particulièrement impliquée dans la préservation des espèces animales et végétales menacées. En effet, forte de la variété de ses missions et au travers des contrôles quotidiens qu'elle effectue sur le territoire, elle lutte contre les organisations criminelles responsables du commerce illicite d'espèces protégées.

En 2021, au niveau national, les agents des douanes ont réalisé 371 constatations portant sur des espèces animales ou végétales protégées par la convention de Washington. 44 454 spécimens ont été saisis parmi lesquels 320 coquillages et coraux

Le trafic illégal des espèces animales et végétales menacées d'extinction représente l'une des principales causes de leur disparition, après la destruction de leur habitat naturel. Il est donc essentiel pour la douane de s'impliquer dans la lutte contre ces trafics mais également de sensibiliser le public aux risques de disparition de certaines espèces animales et végétales de notre planète. Le touriste ou le collectionneur tenté de rapporter de ses voyages des objets en ivoire, des carapaces de tortues, des coraux, voire des animaux vivants participe à l'appauvrissement du milieu naturel.

Le centre de culture scientifique et aquarium de Brest est tout indiqué pour recevoir aujourd'hui ces spécimens protégés, saisis par les agents des douanes. En effet, la douane est très attachée à les confier à des organismes reconnus pour leur sérieux et susceptibles de leur apporter une seconde vie, notamment au travers d'expositions.

La douane et la protection des espèces menacées d'extinction



1/ Les douaniers s'assurent du respect de convention de Washington.

La Convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite Convention de Washington ou CITES de 1973 s'applique en France depuis 1978.



Elle protège 5 950 espèces animales et 32 800 espèces végétales dans 183 pays. Chaque année, le trafic d'espèces sauvages génère des bénéfices qui sont estimés entre 8 et 20 milliards d'euros, classant ce trafic au 4^e rang mondial en termes de rentabilité après le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et le commerce des armes.

2/ Les affaires concernant des importations illégales d'espèces protégées sont en hausse de 14%.

Cela concerne aussi bien les animaux que les végétaux menacés d'extinction.



3/ Le trafic d'espèces protégées est aussi le fait de réseaux criminels très organisés

En février 2023 la douane démantèle un trafic international de civelles en région parisienne et saisit 302 kg de ces alevins de l'anguille. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Créteil des chefs de détention en bande organisée de spécimen d'espèce de la faune sauvage menacée d'extinction, exportation en bande organisée sans déclaration en douane applicable à une marchandise prohibée, détention et exportation non autorisées en bande organisée d'animal d'espèce non domestique et atteinte non autorisée en bande organisée à la conservation d'une espèce animale protégée. Les trois individus appréhendés dans l'entrepôt ont été placés en détention provisoire sur réquisitions du parquet. Ils encourent jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.



4/ Les services douaniers chargés de lutter contre le trafic d'espèces protégées

- Les brigades des douanes, telles que la Brigade de Surveillance Extérieure (BSE) de Brest, contrôlent quotidiennement les flux de marchandises sur tout le territoire et tous les vecteurs (maritime, aérien, routier, fret postal et fret express).

- La douane dispose également de services d'enquêtes spécialisés

La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

Les services de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) participent à la surveillance et à la protection et à la répression des trafics frauduleux par un travail :

- de recueil d'informations ;
- d'analyse de risque douaniers ;
- d'investigation réalisé par des enquêteurs.

Le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF)

Les officiers de douane judiciaire sont compétents en matière de trafic d'espèces protégées mais également pour toutes les infractions connexes permettant ainsi de poursuivre tous les protagonistes d'un trafic.



5/ La douane informe les voyageurs afin qu'ils n'alimentent pas la demande

De vos voyages à travers le monde, vous serez peut-être tentés de rapporter un collier en ivoire, une carapace de tortue, des orchidées sauvages, des coraux, voire un perroquet vivant.

Mais mesurez-vous les conséquences de ce geste ?

Savez-vous que le trafic d'espèces animales protégées est l'une des activités criminelles les plus lucratives au monde et qu'il est devenu une source de financement majeure de la criminalité organisée ?

Savez-vous également que « plus de 40 000 » espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans le monde, d'après la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN 2021) ?

Savez-vous qu'en introduisant l'une de ces espèces en France, vous risquez d'être en infraction ?

Certes, il est rare de revenir de vacances avec un animal vivant, mais ramener des articles fabriqués à partir d'espèces animales ou végétales braconnées participe directement à l'appauvrissement de la biodiversité et au déclin des espèces.

Que vous soyez touriste, collectionneur ou commerçant, si vous ne prenez pas les précautions nécessaires, vous pouvez contribuer à l'appauvrissement irrémédiable du milieu naturel, en risquant, en outre, de véhiculer des maladies dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques.

Vous pouvez également vous mettre en infraction lors de votre passage à la douane.

Chiffres clés et affaires marquantes

1 – Chiffres clés (année 2021)

- 371 constatations par la douane
- 44 454 spécimens saisis
- animaux vivants : 603 spécimens
- ivoire : 42 objets et 148 kg d’ivoire saisis
- caviar : 213 kg et 3 792 unités
- coquillages et coraux : 140 kg et 320 unités
- cuir et peaux : 137 unités
- Parmi les animaux vivants interceptés (2021) : 6,9 kilos de civelles, 361 tortues, 55 oiseaux, 238 serpents.

Nombres de constatations portant sur la CITES sur les dernières années

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de constatations portant sur la CITES	423	493	484	433	425	265	371

2 – Typologie de la fraude

Les douaniers de Roissy réalisent des saisies conséquentes, l’aéroport CDG étant un lieu de transit des espèces en provenance d’Afrique et à destination d’Asie.

Depuis 2019, la civelle, très braconnée sur la côte Atlantique, fait l’objet d’un plan de contrôle spécifique qui a permis des saisies record et l’ouverture d’enquêtes par le SEJF (service d’enquêtes judiciaires des finances). La civelle fait l’objet d’un trafic vers l’Asie. Elle se négocie entre 700 et 900 € le kg en France et jusqu’à 5 000 € en Asie.

Les Antilles connaissent un trafic important sur les espèces endémiques que sont les lambis, coquillages braconnés pour la consommation de leur chair.

À l’importation, il existe un flux illégal de viande de brousse destinée aussi à la consommation (pangolins, antilopes, singe, crocodile). Les contrôles sont fréquents à Roissy, notamment pour des questions sanitaires.

Les autres motifs des trafics d’espèces protégées peuvent être la collection d’animaux naturalisés, la recherche de nouveaux animaux de compagnie (tortues de terre du bassin méditerranéen ou de Madagascar, serpents, des lézards, mais aussi scorpions, grenouilles dendrobates, perroquets, rapaces...) et les déménagements au retour de pays où ces espèces peuvent être acquises.

La peine encourue est de 3 ans de prison, d’une amende comprise entre une et deux fois la valeur de l’objet de fraude, peines pouvant être portée à 10 ans et 5 fois la valeur pour des faits commis en bande organisée.

3 – Affaires marquantes en 2022

Mars 2022

Les agents de Roissy contrôlent 2 expéditions de fret postal déclarés plantes vivante en provenance de Madagascar, à destination de Macau (Chine). Ils découvrent 55 spécimens de plantes accompagnés de permis Cites issus des autorités malgaches. L'expertise du MNHN, classe ses spécimens en annexe II/B et invalide les documents d'accompagnement, compte tenu de la provenance naturelle des plantes et non la culture. Les 55 spécimens ont été saisis et remis aux serres botaniques du MNHN.

Juin 2022

254 kg de civelles ont été saisis par les douaniers français durant la saison de pêche 2022, dans le cadre de l'opération « LAKE » coordonnée par Europol, positionnant la France en seconde position des États participants en termes de saisies.

Elles représentent une valeur de 60 000 à 80 000 euros sur le marché illicite en Europe. Elles auraient pu être revendues à hauteur d'1 million d'euros en Chine pour être engraisées. Après engraissement, un kilo d'alevins donnant environ une tonne d'anguilles adultes, ces poissons auraient pu générer de 6 à 7 millions d'euros pour les filières clandestines notamment au Japon, leur principal pays de consommation.

[Communiqué de presse](#)

Novembre 2022

Les douaniers de la brigade de Quimper contrôlent les exposants d'un salon d'antiquités. Deux professionnels attirent leur attention avec sur leurs étals des bagues et anneaux en ivoire, dont certains indiqués « Fabrication 1890/1914 » et des articles finement travaillés en ivoire. Ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions concernant l'origine des objets et de présenter des documents attestant de leur détention régulière. Une expertise réalisée par les agents de l'Office français de la biodiversité de Quimper (OFB), confirme que les 152 objets sont bien en ivoire.

[Communiqué de presse](#)